

**Comité des obstacles techniques au commerce**

**SÉANCE THÉMATIQUE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES MEMBRES  
DANS LE DOMAINE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

7 MARS 2023, DE 15 HEURES À 18 HEURES

*Rapport du modérateur<sup>1</sup>*

Lors du neuvième examen triennal, les Membres sont convenus de poursuivre la tenue de séances thématiques en conjonction avec les réunions ordinaires du Comité OTC qui auront lieu entre 2022 et 2024, en vue d'approfondir davantage les échanges de données d'expérience sur des thèmes spécifiques. Sur cette base, le Comité est convenu de tenir une séance thématique sur la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation relative au changement climatique.<sup>2</sup> La première partie de la séance a porté sur la coopération internationale et le rôle du Comité OTC. La seconde a porté sur le partage de données d'expérience et les bonnes pratiques. Des renseignements sur les intervenants, les exposés et les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Web de l'OMC.<sup>3</sup>

## **1 OBSERVATIONS LIMINAIRES DU MODÉRATEUR**

1.1. Le changement climatique suscite une forte activité internationale qui se caractérise par l'émergence de nouvelles idées dans tous les aspects de l'élaboration des politiques dans le monde. Les engagements de la CCNUCC prennent une forme concrète et se traduiront par des modifications politiques et législatives à de nombreux égards dans les temps à venir.

1.2. Il convient de souligner deux éléments de données qui concernent la pertinence de l'OMC. Premièrement, 92 Membres ont présenté au moins 2 322 notifications liées au changement climatique au Comité OTC depuis 1995. Les mesures notifiées portaient principalement sur l'étiquetage de l'efficacité énergétique de produits manufacturés et sur la promotion de normes en matière d'énergie propre et d'émissions pour les véhicules. Deuxièmement, les Membres de l'OMC ont fait référence à des questions et à des notifications liées au changement climatique dans 88 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) entre 1995 et 2022. La grande majorité de ces PCS étaient liées à l'étiquetage de l'efficacité énergétique ainsi qu'aux normes d'efficacité énergétique et d'émissions de GES.

## **2 COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÔLE DU COMITÉ OTC**

### **2.1 Questions d'orientation**

- Quel rôle le Comité OTC devrait-il jouer pour renforcer la coopération internationale afin de promouvoir des réglementations et des normes liées au commerce et au changement climatique qui soient efficaces et facilitent les échanges?
- Comment la coopération internationale au sein du Comité OTC peut-elle contribuer à l'adoption de règlements techniques liés au commerce et au changement climatique qui

---

<sup>1</sup> M. Aashish Chandorkar (Inde). Le présent rapport est distribué sous la propre responsabilité du modérateur.

<sup>2</sup> [G/TBT/46](#).

<sup>3</sup> [WTO | Thematic session on regulatory cooperation between members \(Climate Change\)](#). (OMC/Séance thématique sur la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation (changement climatique))

soutiennent les engagements des Membres dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux?

## 2.2 Interventions

2.1. **Mme Göksu Tülümen** (Türkiye)<sup>4</sup> a présenté les travaux des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (Discussions structurées) dans le domaine des mesures climatiques liées au commerce. Dans ce domaine, les Membres examinent comment les mesures climatiques liées au commerce peuvent le mieux contribuer à la réalisation des objectifs climatiques d'une manière compatible avec les règles de l'OMC. Au cours des discussions qui ont eu lieu en 2022<sup>5</sup>, il a été noté que la prolifération de normes différentes, ainsi que de prescriptions en matière d'étiquetage et de reconnaissance différentes, pouvait augmenter les coûts des entreprises, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Dans ce contexte, les Membres participant aux Discussions structurées ont souligné l'importance du Comité OTC et de ses six principes relatifs à l'élaboration de normes, guides et recommandations internationaux. Cela dit, l'intervenante a indiqué que les participants aux Discussions structurées avaient reconnu que les Membres devaient formuler des normes nationales à la lumière de leur propre situation et promouvoir activement la reconnaissance mutuelle des normes de comptabilisation du carbone.

2.2. Mme Tülümen a ajouté que les participants aux Discussions structurées reconnaissaient les contraintes des pays en développement en matière de ressources et d'expertise, ainsi que les difficultés que les MPME pourraient rencontrer pour quantifier leurs émissions de carbone et satisfaire à un nombre croissant de prescriptions réglementaires différentes sur les marchés d'exportation. Dans ce contexte, les Membres participant aux Discussions structurées ont décidé de poursuivre l'examen, d'un point de vue sectoriel, des différentes formes de normes de mesure du carbone et de mesures prises pour réduire les émissions de carbone.

2.3. **M. Louis Mercier** (Royaume-Uni)<sup>6</sup> a présenté les recherches menées par son pays pour évaluer l'incidence des mesures OTC sur le commerce des biens et services environnementaux. Bien que les règlements techniques jouent un rôle vital dans la poursuite des objectifs environnementaux, ils peuvent aussi créer des obstacles au commerce s'ils ne sont pas conçus et mis en œuvre en tenant compte des normes internationales et des règles de l'OMC. L'intervenant a souligné que les décideurs, les organismes de réglementation et les organismes de normalisation dans le domaine du commerce et du changement climatique pourraient travailler ensemble en vue de trouver des solutions mutuellement avantageuses pour un commerce plus durable.

2.4. M. Mercier a expliqué qu'il ressortait de la recherche du Royaume-Uni qu'il y avait de multiples incidences de chevauchements et de divergences en matière de réglementation, et que même les prescriptions techniques semblables cherchant à atteindre les mêmes objectifs pouvaient avoir une incidence négative sur le commerce des biens environnementaux si elles étaient mises en œuvre différemment d'une juridiction à l'autre. Par exemple, les producteurs et les exportateurs de convertisseurs statiques, un élément essentiel des systèmes photovoltaïque, sont soumis à plus de 30 prescriptions différentes en matière de qualité et de propriétés d'emploi, de certification et d'étiquetage des produits. En outre, l'intervenant a indiqué que cette fragmentation des prescriptions techniques pouvait détourner les courants d'échange des économies en développement. En revanche, la collaboration entre économies pourrait permettre aux exportateurs de satisfaire plus facilement à des prescriptions complexes et favoriser la création de nouveaux liens commerciaux, en particulier avec les pays en développement. Dans ce contexte, l'intervenant a souligné que le Royaume-Uni était prêt à réfléchir à la manière de réduire l'incidence des OTC sur les économies en développement, y compris par davantage d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il a invité les Membres à réfléchir à la manière de réduire l'incidence des OTC par le biais d'une coopération accrue dans le domaine de la réglementation, de la normalisation et de l'harmonisation des prescriptions techniques.

---

<sup>4</sup> Conseillère commerciale, Mission permanente de la Türkiye auprès de l'OMC; cofacilitateur du groupe de travail sur les mesures climatiques liées au commerce des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.

<sup>5</sup> Discussions structurées, rapport récapitulatif 2022 [INF/TE/SSD/R/14](#).

<sup>6</sup> Chef de la politique multilatérale en matière de commerce vert, Département des affaires et du commerce.

2.5. **M. Alistair Mackinnon** (CEI)<sup>7</sup> a présenté les travaux du système CEI dans le domaine des applications d'énergie renouvelable (IECRE), en mettant l'accent sur l'élaboration de normes internationales et l'évaluation de la conformité. Il a indiqué que la CEI élaborait des normes et effectuait des évaluations de la conformité dans ce domaine. Les travaux de normalisation sont menés par le Bureau de gestion de la normalisation et les travaux d'évaluation de la conformité par le Bureau d'évaluation de la conformité. En raison du principe de neutralité, il y a une séparation nette entre les travaux liés à la normalisation et ceux qui concernent l'évaluation de la conformité. L'intervenant a aussi indiqué que la CEI comptait plusieurs comités techniques qui travaillaient sur les applications d'énergie renouvelable avec une grande diversité technique. Par exemple, le comité technique chargé des systèmes de production d'énergie éolienne (TC88) travaille sur des questions concernant la conception, les essais, et la conception et l'exploitation des installations. Le système CEI des applications d'énergie renouvelable est une organisation conduite par les membres et fondée sur le consensus, qui est ouverte aux technologies du monde entier ainsi qu'aux grandes et petites entreprises. L'intervenant a souligné qu'à l'aide des travaux de l'IECRE et d'une chaîne d'approvisionnement mondiale, l'utilisation accrue des énergies renouvelables offrait des possibilités de marché importantes permettant aux pays de participer à toutes les étapes du cycle d'un produit.

2.6. **M. Li Pengcheng** (Chine)<sup>8</sup> a décrit l'expérience de la Chine concernant la mise en œuvre des normes d'efficacité énergétique et des programmes d'étiquetage. Il a indiqué que les normes d'efficacité énergétique et l'étiquetage étaient des piliers essentiels des politiques de nombreux pays en matière de changement climatique car plus de 100 pays utilisaient des normes minimales obligatoires d'efficacité énergétique et/ou l'étiquetage énergétique pour les appareils les plus courants. Le cadre chinois des normes d'efficacité énergétique comprend: i) des prescriptions minimales d'efficacité énergétique qui éliminent progressivement les produits inefficaces; ii) des degrés d'efficacité énergétique qui soutiennent le programme d'étiquetage énergétique obligatoire; et iii) un indice d'évaluation de l'efficacité énergétique qui est utilisé dans les programmes de certification volontaires.

2.7. M. Li Pengcheng a indiqué que les éléments clés ci-après contribuent au succès de ces mesures: i) l'engagement des dirigeants; ii) des obligations juridiques fortes; iii) un cadre complet pour la mise en œuvre; et iv) l'alignement sur les normes internationales. Il a également insisté sur l'importance d'accroître l'alignement des politiques, de renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de ces mesures, et de collaborer avec les organisations internationales compétentes.

### 3 PARTAGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE ET BONNES PRATIQUES

#### 3.1 Questions d'orientation

- Quels sont les principales difficultés rencontrées par les Membres lorsqu'ils adoptent et mettent en œuvre des règlements techniques dans le domaine du commerce et du changement climatique?
- Comment peut-on soutenir davantage les pays en développement afin d'accroître leur participation à l'élaboration des normes internationales liées au commerce et au changement climatique et leur conformité avec ces normes?
- Comment les organismes gouvernementaux peuvent-ils aider le secteur privé, y compris les producteurs et les innovateurs, à renforcer leur capacité de comprendre les normes relatives au commerce et au changement climatique?

#### 3.2 Interventions

3.1. **M. Michele Galatola** (Union européenne)<sup>9</sup> a présenté le nouveau passeport numérique de produit ("passeport de produit") de l'Union européenne, un mécanisme d'intervention introduit par le Règlement sur l'écoconception pour des produits durables (REPD) qui a été adopté par la Commission européenne en mars 2022. Le passeport de produit vise à accroître la durabilité et la circularité des produits mis sur le marché de l'UE, tout en renforçant également l'application de la législation existante et en apportant une aide aux autorités douanières et aux autorités de surveillance du marché européennes. En vertu du REPD, les produits mis sur le marché de l'UE

<sup>7</sup> Président, Commission électrotechnique internationale – Énergies renouvelables (IECRE).

<sup>8</sup> Chargé de recherche, Institut chinois de normalisation.

<sup>9</sup> Spécialiste principal des politiques, DG GROW, Unité "Économie verte et circulaire", Commission européenne.

devront être conformes à: i) certaines prescriptions en matière de résultats, telles que des exigences techniques et des seuils; et ii) des prescriptions en matière d'information concernant l'environnement ou les caractéristiques techniques spécifiques. Les discussions se poursuivent sur les produits spécifiques qui seront visés par ce nouveau règlement, mais le passeport de produit peut s'appliquer de la même manière à différents groupes de produits étant donné que différents sujets de préoccupation et exigences techniques peuvent être évalués pour chaque groupe. Par conséquent, le passeport pourrait fixer des prescriptions relatives aux produits dans des domaines tels que la durabilité et la réparabilité, la présence de substances préoccupantes, l'efficacité énergétique, l'utilisation efficace des ressources, la recyclabilité, la production prévue de déchets ou les impacts environnementaux, y compris l'empreinte carbone.

3.2. M. Galatola a souligné que l'objectif du passeport de produit serait d'inclure toutes les informations sur les produits qui sont pertinentes pour les acteurs des chaînes d'approvisionnement et d'autres parties prenantes, y compris les législateurs et les consommateurs. Le passeport de produit aura plusieurs niveaux de divulgation d'informations, donnant accès à différents ensembles d'informations à différentes parties prenantes. S'agissant des aspects logistiques de la collecte et du stockage des données, l'intervenant a indiqué que tous les passeports de produit utiliseraient la même infrastructure informatique mais que le système n'utiliserait pas de base de données centralisée pour stocker les données.

3.3. **M. Junwen Guan** (Chine)<sup>10</sup> a parlé du programme chinois de certification et d'étiquetage des produits verts, qui a été adopté en novembre 2016 en vue d'établir un programme de certification et d'étiquetage unifié fondé sur des normes pour les produits verts. Sur la base de la notion du cycle de vie complet, le programme chinois examine un certain nombre d'aspects à chaque étape du cycle de vie du produit, tels que la faible consommation de ressources et d'énergie, les faibles émissions de polluants, la faible toxicité et la faible nocivité, la facilité de recyclage et de réutilisation, la santé et la sécurité, et la haute qualité. Lors de la conception de ce programme, la Chine a tenu compte des programmes d'évaluation de la conformité écologique d'un certain nombre de pays, de régions et d'organisations, tels que le programme Ange bleu en Allemagne, le label écologique de l'Union européenne et le Réseau mondial d'éco-étiquetage (RME). À l'heure actuelle, le programme relatif aux produits verts a permis d'inclure 90 types de produits dans le champ d'application de la certification des produits verts, de délivrer plus de 20 000 certificats pour des produits verts et de certifier plus de 2 000 entreprises. Pour la suite, la Chine se concentrera sur les points suivants: i) accélérer la mise en place d'un programme unifié de certification et d'étiquetage des produits verts; ii) promouvoir l'acceptation des résultats de la certification des produits verts et renforcer la supervision et la réglementation des activités de certification des produits verts; et iii) promouvoir la coopération internationale et la reconnaissance mutuelle en ce qui concerne les produits verts et écologiques.

3.4. **Mme Shamini Harrington**<sup>11</sup> et le **Dr Storm Potts**<sup>12</sup> (Afrique du Sud) ont parlé de certaines difficultés en matière de réglementation dans le contexte des efforts faits par l'Afrique du Sud pour parvenir à la neutralité carbone. Mme Harrington a réaffirmé l'engagement de son pays à l'égard de ses contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, mais a également souligné l'importance du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Certaines économies, dont l'Afrique du Sud, devraient suivre des trajectoires de décarbonation différentes tout en visant le même objectif commun. La communauté internationale peut jouer un rôle important dans les efforts de décarbonation des économies en développement en apportant un soutien financier et non financier. À cet égard, Mme Harrington a souligné la nécessité d'élaborer des normes et des règlements qui ne réduiront pas les possibilités d'accès aux marchés de l'Afrique du Sud. Par exemple, l'Afrique du Sud pourrait devenir l'un des principaux producteurs mondiaux d'hydrogène vert grâce à ses ressources solaires et éoliennes, à ses métaux du groupe platine (nécessaires à la production d'hydrogène vert) et à son accès aux installations et à la propriété intellectuelle Fischer Tropsch. Toutefois, l'abordabilité et l'évolution réglementaire sur les principaux marchés d'exportation potentiels constituent un défi majeur pour le développement de cette industrie. Dans ce contexte, l'intervenante a aussi indiqué que le partenariat pour une

---

<sup>10</sup> Chef de section, Direction des produits industriels du Département de la certification, Administration nationale de la réglementation des marchés.

<sup>11</sup> Présidente, Environment Committee (comité de l'environnement), Business Unity South Africa (BUSA).

<sup>12</sup> Experte en politique climatique, BUSA.

transition énergétique juste (JETP) établi à la COP26 contribuait à financer les efforts de l'Afrique du Sud en matière d'hydrogène vert et que l'accès aux marchés devait être considéré comme un soutien non financier prenant la forme, par exemple, de dispenses transitoires pour les produits à faible teneur en carbone produits dans les économies en développement.

3.5. Le Dr Storm Potts a donné des précisions sur quelques-unes des difficultés rencontrées par l'Afrique du Sud dans sa transition énergétique, y compris le manque d'incitations locales et l'évolution réglementaire sur des marchés d'exportation potentiels. L'Afrique du Sud possède une expertise dans un type de technologie (appelée Fischer Tropsch), qui pourrait être utilisée pour produire des carburants d'aviation et des produits chimiques durables. Le plan d'affaires pour l'adoption de cette technologie exige l'utilisation d'une méthode d'"allocation flexible" qui maximise les volumes de produits durables. Cependant, l'intervenante a noté que le système réglementaire de l'Union européenne, un marché d'exportation potentiel important pour l'Afrique du Sud, ne permettait pas d'utiliser cette méthode. Cela pose un problème pour la stratégie de décarbonation de l'Afrique du Sud. Le Dr Potts a donc appelé à l'acceptation de l'utilisation de "l'allocation flexible" en ce qui concerne les intrants durables. Elle a également soulevé une préoccupation au sujet des implications pour l'Afrique du Sud du respect des prescriptions de l'UE concernant la comptabilisation et le paiement d'un prix du carbone pour les matières premières de CO<sup>2</sup> destinées à la production de carburant d'aviation durable. Contrairement aux prescriptions de l'UE, les programmes sud-africains de déclaration des GES et de taxe sur le carbone tiennent uniquement compte des émissions effectivement produites. Cette différence dans les prescriptions crée des complexités pour la comptabilisation des GES qui pourraient constituer un obstacle à la participation de l'Afrique du Sud au marché de l'UE et avoir des implications pour la réalisation des engagements au titre des CDN.<sup>13</sup>

3.6. **Mme Alexa Burr** (États-Unis)<sup>14</sup> a présenté les travaux de l'American Petroleum Institute (API) au sujet de l'élaboration de normes relatives aux technologies à faibles émissions de carbone et de la lutte contre le changement climatique pour la branche de production de gaz naturel et de pétrole. Elle a indiqué que l'API contribuait à l'action climatique en élaborant des normes qui pouvaient être utilisées pour construire les infrastructures nécessaires à la fourniture de produits énergétiques à faible teneur en carbone. L'API concentre actuellement ses travaux de recherche et d'élaboration de normes en matière de sobriété en carbone sur des domaines tels que les technologies de l'hydrogène, le méthane et le torchage, l'efficacité énergétique du raffinage, les véhicules utilisant des énergies nouvelles et le gaz naturel différencié. L'API a également mis en place le Climate Action Framework (cadre pour l'action climatique) pour déterminer quelles politiques assurent la fourniture d'énergie et la réduction des émissions.

3.7. Par ailleurs, Mme Burr a indiqué que la participation internationale au processus d'élaboration des normes était essentielle pour réduire les chevauchements et les divergences inutiles. Dans ce contexte, elle a indiqué que l'API coordonnait ses travaux avec de nombreux organismes nationaux de normalisation dans le domaine des nouvelles technologies sobres en carbone. Elle a également souligné que l'accroissement de la normalisation internationale et du commerce contribuera à mettre plus rapidement sur le marché de nouveaux produits énergétiques et à réduire les émissions des activités existantes.

3.8. **Mme Kala Pendakur** (Canada)<sup>15</sup> a parlé de l'expérience du Conseil canadien des normes (CCN) en ce qui concerne l'utilisation des normes pour faire progresser l'action climatique. Le CCN mène plusieurs activités importantes dans ce domaine, y compris les suivantes: coordonner les activités de normalisation au Canada, accréditer les organismes de normalisation et les organismes d'évaluation de la conformité, approuver les normes nationales, fournir des conseils aux gouvernements fédéral et provinciaux, appuyer les priorités stratégiques de l'industrie et des gouvernements, et représenter le Canada dans les forums internationaux et régionaux. L'intervenante a souligné l'importance de soutenir les MPME par la normalisation. Cela permet aux MPME, y compris aux innovateurs en matière de technologies propres, de créer de nouveaux marchés, de stimuler l'innovation et d'améliorer la productivité, et d'influer sur les règles du marché.

---

<sup>13</sup> Le modérateur note qu'au cours de la réunion ordinaire du Comité qui a suivi cette séance thématique, l'Union européenne a fait une déclaration sur l'exposé des intervenants sud-africains.

<sup>14</sup> Vice-Présidente, Standards & Segment Services Global Industry Services, American Petroleum Institute.

<sup>15</sup> Gestionnaire, Infrastructure et changement climatique, Programmes et opérations, Stratégie et engagement des intervenants, Conseil canadien des normes.

L'intervenante a souligné que le soutien accordé aux MPME par les pouvoirs publics pour comprendre le système de normalisation et s'y retrouver était de plus en plus recherché. Le développement et l'adoption par le marché des activités liées aux technologies propres contribueront à une croissance propre et à la transition vers une économie sobre en carbone. À titre d'exemple, l'intervenante a indiqué que le CCN a aidé un innovateur à actualiser une norme nationale en y ajoutant une nouvelle annexe pour autoriser son procédé de séquestration du dioxyde de carbone dans le béton au moment du mélange.

3.9. Mme Pendakur a aussi indiqué que le CCN s'était associé au BSI dans le cadre de l'initiative Notre monde en 2050 pour contribuer à l'élaboration des principes directeurs de l'ISO concernant la carboneutralité, qui visaient à fournir une référence commune pour les efforts collectifs d'harmonisation, de compréhension et de planification des activités menées par les acteurs des États, des régions, des villes et des organisations pour parvenir à des émissions nettes nulles. Elle a terminé son exposé en indiquant qu'il était important que les approches réglementaires soient communes et alignées, y compris grâce à l'utilisation des normes internationales pertinentes. Afin d'éliminer les obstacles au commerce dans ce domaine, le CCN soutient également la coopération internationale visant à accroître la transparence des normes et la reconnaissance mutuelle de l'évaluation de la conformité.

#### 4 OBSERVATIONS DU MODÉRATEUR

4.1. Neuf intervenants se sont exprimés à la séance thématique sur la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation relative au changement climatique. Le Secrétariat a déployé des efforts considérables pour coordonner et concevoir la séance et ce fut un plaisir de travailler avec l'équipe chargée de cette séance. J'aimerais remercier tous les intervenants et les organisateurs du Secrétariat pour leur contribution et leur engagement exemplaires.

4.2. Je voudrais également féliciter M. David Jankowski qui a animé la première séance thématique sur la coopération dans le domaine de la réglementation relative aux matières plastiques. Sa tâche, qui consistait à travailler avec quatorze intervenants, a été plus difficile que la mienne et je salue sa contribution.

4.3. Je voudrais vous faire part des principaux points à retenir de la séance thématique.

- Les Membres ont de plus en plus recours à des mesures réglementaires dans le cadre de leurs efforts pour lutter contre le changement climatique. Toutefois, ces mesures peuvent créer des obstacles au commerce si elles ne sont pas conçues et mises en œuvre en tenant compte des normes internationales et des règles de l'OMC. La plupart des intervenants ont souligné la nécessité d'une plus grande coordination entre les pouvoirs publics et le secteur privé.
- En particulier, la divergence en matière de réglementation et la fragmentation peuvent décourager les efforts visant à se rapprocher d'une économie à zéro émission nette. On nous a donné l'exemple des composants de turbines éoliennes qui font l'objet de plus de 400 prescriptions réglementaires différentes dans le monde entier. Dans la pratique, cela signifie que les exportateurs devront s'adapter à tous ces règlements différents afin de pouvoir exporter vers tous les pays importateurs.
- Il est encourageant d'entendre parler des initiatives du Royaume-Uni visant à rapprocher le droit international de l'environnement et le commerce international. Si le commerce doit soutenir activement les grands objectifs environnementaux, il sera essentiel de parvenir à une telle cohésion.
- Il est important de maintenir la coopération mondiale dans le domaine de la réglementation et d'accroître l'harmonisation des prescriptions techniques sur la base des normes internationales. Cela peut contribuer à réduire les chevauchements et les divergences dans les mesures réglementaires et, à terme, à favoriser le commerce des produits et des technologies nécessaires pour lutter contre le changement climatique. À cet égard, les intervenants ont souligné le rôle important du Comité OTC et de ses six principes relatifs à l'élaboration de normes, guides et recommandations internationaux.

- Dans ce contexte, il a aussi été utile d'entendre parler des travaux importants de la Commission électrotechnique internationale et de l'American Petroleum Institute au sujet de l'élaboration de normes qui sous-tendent le développement et la diffusion de produits d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone qui peuvent contribuer à l'action climatique.
- Nous avons aussi discuté du fait qu'il était crucial d'assurer la participation effective des pays en développement au processus de normalisation internationale afin d'élaborer des normes qui reflètent la grande diversité des besoins et de la situation des Membres à travers le monde. Dans ce contexte, l'importance d'apporter un soutien supplémentaire aux pays en développement a été soulignée.
- Nous avons aussi pris connaissance des travaux entrepris dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale au sujet des mesures climatiques liées au commerce. En particulier, les Discussions structurées s'intéressent actuellement aux difficultés rencontrées par les MPME et les pays en développement pour quantifier leurs émissions de carbone et satisfaire à un nombre croissant de normes et de programmes d'étiquetage différents sur les marchés d'exportation.
- Les Membres ont partagé des données d'expérience en ce qui concerne la conception, l'adoption et la mise en œuvre de mesures réglementaires et de normes dans le domaine du commerce et du changement climatique.
  - L'Union européenne a présenté ses travaux sur la mise au point d'un passeport numérique de produit qui vise à accroître la durabilité et la circularité des produits mis sur le marché de l'UE.
  - La Chine a présenté son programme d'étiquetage des produits verts qui vise à lui permettre d'atteindre ses objectifs internationaux de réduction des émissions et de renforcer sa participation au système de gouvernance mondiale.
- Nous avons aussi examiné en quoi les normes et étiquettes d'efficacité énergétique étaient les piliers essentiels des politiques de nombreux Membres en matière de changement climatique. Dans ce contexte, il a également été indiqué que l'alignement des politiques sur les normes internationales ainsi que le renforcement des capacités étaient essentiels pour garantir l'efficacité de ces mesures.
- Les intervenantes de l'Afrique du Sud ont expliqué les difficultés que rencontrait ce pays dans la mise en œuvre de certains règlements techniques relatifs à l'hydrogène. Elles ont aussi souligné les difficultés que rencontrait son secteur commercial pour se conformer à des instruments tels que les ajustements carbone aux frontières, même s'il était résolu à opérer la transition vers une économie sobre en carbone.

4.4. Avant de conclure, je voudrais faire une suggestion. Le Comité pourrait envisager de désigner les modérateurs pour la série suivante de séances thématiques à la réunion précédente du Comité. Les modérateurs auraient ainsi presque trois mois pour préparer la séance à venir. Cela pourrait permettre de planifier et d'organiser encore mieux les séances.

4.5. J'ai trouvé les discussions très riches et je tiens à exprimer mes remerciements à nos intervenants pour leurs contributions très instructives. Ces discussions et contributions donnent beaucoup à réfléchir sur les travaux à venir du Comité en matière de coopération dans le domaine de la réglementation relative au changement climatique.

---